

Scot'OUEST

A L P E S - M A R I T I M E S

57 Avenue Pierre Sépard - 06130 GRASSE - ☎ 04 97 01 11 06

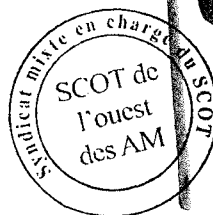
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jérôme VIAUD, Président du Syndicat Mixte en charge du SCOT'Ouest des Alpes-Maritimes, atteste qu'une copie des 7 Arrêtés, portant prorogation de l'Arrêté du 5 Décembre 2017 modifié par l'Arrêté du 11 Mai 2018, relatifs à la prescription des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondations des Communes de Grasse, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne, Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule et Mougins, ont bien été affichés sur la période du 26 Septembre au 27 Octobre 2020.

Fait à Grasse, le 28 Octobre 2020

Le Président du Syndicat Mixte
en charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes

Jérôme VIAUD



Service de l'urbanisme de la ville de Grasse

ICI, LE MASQUE EST OBLIGATOIRE

Ensemble, faisons bloc contre le coronavirus

SERVICE DE L'URBANISME
DE LA VILLE DE GRASSE
BARRIÈRE QU'ÉVÈQUE À GRASSE (C)
TOUTE LA SEMAINE VÉRIFIÉES
DE 9H À 12H
PORT DE MASQUE OBLIGATOIRE
FERMÉ LES VENDREDIS

Port du masque obligatoire